
Appel à projet : activités artistiques et culturelles 2018-2019



Dossier à retourner au **format numérique uniquement** pour le 27 août 2018 à ghislain.dumesnil@ac-caen.fr et valerie.constant@calvados.fr

Ce dossier à compléter peut être adapté en fonction du projet proposé. Les encadrés ne sont pas limitatifs et tout ajout est le bienvenu. Il est également possible de joindre des annexes au format numérique (images, vidéo...).

Conseils pour l'élaboration du projet :

- Les projets seront décrits le plus précisément possible en veillant à les inclure dans la logique des parcours culturels de l'élève.
- Une présence régulière des intervenants est souhaitée.
- Les élèves doivent être acteurs du projet, et non consommateurs d'une pratique.
- L'action doit concerner un niveau de classes et non un groupe restreint d'élèves volontaires.
- Il est préférable de confronter différents domaines culturels et champs disciplinaires.
- La restitution de fin d'année ne doit pas être l'objectif de l'action, mais au mieux, un moyen de la valoriser.
- Les territoires zones rurales et REP (Contrat ville) sont des territoires prioritaires.

Budget :

- Le budget prévisionnel présenté doit faire apparaître toutes les dépenses envisagées, et doit être équilibré (somme des dépenses = somme des recettes)
- La subvention qui pourrait être attribuée par le Département du Calvados doit permettre de **financer la rémunération⁽¹⁾, les repas et les frais de déplacement des intervenants extérieurs**. Par conséquent, les projets sans intervenant sont irrecevables.
- En cas de reconduction, il est **indispensable que le bilan moral et financier de l'action passée (2017-2018) soit connu de la DSDEN et du Service Jeunesse, Sports et Citoyenneté du Département du Calvados, et que les éventuels reliquats de subventions APAC apparaissent dans ce bilan** (cf dernière page du dossier).
- Le Département du Calvados ne peut en aucun cas être l'unique financeur du projet.
- Afin de faciliter la découverte d'un établissement culturel de proximité, en lien avec le projet, le Département peut exceptionnellement participer aux frais de transport des élèves une fois dans l'année.
- Pièce à joindre au dossier : devis faisant apparaître la rémunération et les frais de déplacement des intervenants.

(1) Taux horaire indicatif : 50 €.

Etablissement

.....

Coordonnées (adresse, téléphone, mail)

.....

.....

.....

Enseignant coordonnateur : (nom, mail personnel, discipline)

.....

.....

Enseignants concernés par le projet (noms et disciplines)

.....

.....

.....

Partenaire(s) (structure, intervenant, coordonnées)

.....

.....

.....

Dominante :

Arts plastiques

Arts du cirque

Architecture

Photographie

Musique

Patrimoine

Histoire des arts

Littérature

Archéologie

Théâtre

Cinéma

Scientifique et technique

Danse

Audiovisuel

Environnement et développement durable

Autre(s) domaine(s) concerné(s) :

.....

.....

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Salaires intervenant(s)		Département du Calvados	
Frais de déplacements et repas de(s) (l')intervenant(s)		Etablissement	
Autres (préciser)		FSE	
		Autres (préciser)	
<u>TOTAL</u>		<u>TOTAL</u>	

RELIQUAT DE SUBVENTIONS APAC DES ANNEES ANTERIEURES

Partie à faire compléter par la Direction de l'établissement. Indiquer les montants, les thèmes ou titres des projets, ainsi que les années scolaires concernées.

-
-
-

Contact Département du Calvados (Service Jeunesse Sports et Citoyenneté) / reliquats subventions :

peggy.mansour@calvados.fr – 02 31 57 12 14

Date :

Lieu :

Visa du gestionnaire :

Avis et signature du chef d'établissement :